

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE HÔTELIER
À JASPER

Question n° 2431—**M. Horner (Jasper-Edson):**

1. A-t-on écarté le projet de construction d'un complexe d'hôtel-auberge dans le parc national de Jasper et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

2. Le gouvernement a-t-il adopté une ligne de conduite à la suite du rapport Oberlander sur Jasper et, dans le cas de la négative, quand les résidents de Jasper peuvent-ils s'attendre à des déclarations concrètes au sujet des plans futurs de leur emplacement urbain?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Un projet visant la construction d'un hôtel sur une élévation de terrain à l'extérieur de la ville de Jasper a été mis de côté pour le moment. La Direction des parcs nationaux étudie actuellement le rapport de M. Oberlander sur la ville de Jasper et les mémoires de la Chambre de commerce de Jasper et de la Chambre de commerce d'Edmonton au sujet de l'élaboration d'un plan d'ensemble pour le développement de la région de Jasper.

2. On a déjà annoncé à Jasper que l'état des rues serait amélioré au cours de l'année. On fera sous peu une déclaration relative aux emplacements choisis pour la construction de maisons, d'églises et de motels.

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE À JASPER

Question n° 2432—**M. Horner (Jasper-Edson):**

1. Quand des terrains supplémentaires à fins domiciliaires seront-ils rendus disponibles au lotissement du parc de Jasper?

2. Ces terrains ne pourraient-ils pas être rendus disponibles maintenant afin d'encourager la construction de maisons en hiver?

3. Quels autres travaux d'hiver seront effectués cet hiver au parc national de Jasper?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. On projette en avril de mettre des terrains à des fins de construction domiciliaire à la disposition des résidents de Jasper conformément au programme relatif aux parcs nationaux annoncé par le gouvernement le 18 septembre 1964.

2. Non, car la période antérieure au mois d'avril est nécessaire pour choisir les parcelles convenant à la construction domiciliaire, pour rédiger les conditions aux termes desquelles ces terrains seront loués à bail et pour faire les appels d'offres.

3. Au parc national de Jasper on poursuit un programme normal de travaux pendant les mois d'hiver.

ÉTAT DE LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question N° 2529—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Quelle est la situation financière de la Caisse d'assurance-chômage à la date du 30 novembre?

2. Quelles sont les perspectives relativement à la Caisse?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): 1. Le 30 novembre 1964, la Caisse d'assurance-chômage accusait un solde créditeur de \$75,402,411.24.

2. On compte que les cotisations versées à la Caisse d'assurance-chômage vont continuer à la regarnir jusqu'à un certain moment ce mois-ci. A partir de janvier 1965 on pense que les décaissements dépasseront les recettes de la Caisse.

SUBVENTION FÉDÉRALE À LA VILLE
DE NAPANEE

Question N° 2530—**M. Alkenbrack:**

Le ministre des Finances voudrait-il s'occuper immédiatement de la subvention que le gouvernement fédéral doit verser à la ville de Napanee au lieu d'impôts sur la propriété fédérale située dans la ville en question et qui se chiffre à neuf mille dollars pour l'année courante? La ville en a maintenant besoin pour son programme fiscal.

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Avant de déterminer le montant de la subvention accordée à la ville de Napanee pour 1964 au lieu d'impôts, il faut qu'un représentant de la Division des subventions municipales visite la ville afin de reviser l'évaluation de la propriété fédérale. Cette visite ne peut avoir lieu avant le début de 1965. Un paiement provisoire de \$7,500 sera versé ce mois-ci afin de venir en aide à la municipalité.

TRAITEMENT DU CANCER

Question N° 2532—**M. Mather:**

A-t-on, au cours des 10 dernières années, réalisé des progrès importants dans le traitement du cancer?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le cancer continue de faire beaucoup de victimes mais, ces dernières années, des progrès importants ont été accomplis dans le traitement et la guérison de certaines sortes de cancer.

RÉDUCTION DISCIPLINAIRE DE TRAITEMENTS
AU MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 2533—**M. Orlikow:**

1. En vertu de quel pouvoir, pour quelles raisons, et dans quelle mesure le ministère des Postes réduit-il les traitements de ses employés comme suite à des mesures disciplinaires?

2. Y a-t-il eu des employés du ministère des Postes dont le traitement a été réduit entre le 1^{er} avril 1962 et le 7 juillet 1964, en vertu de la loi sur les postes et, dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nombre de ces employés, b) quel était le montant global de ces diminutions de traitement?

3. Le ministère a-t-il pris des mesures en vue de rembourser les employés ainsi punis en vertu de la loi sur les postes et, sinon, pour quelle raison?